

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°22-84**

**Séance du 14 Octobre 2022**

Date de convocation : 10/10/2022 L'an 2022, le 14 octobre 2022 à 14h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme BECARD ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme DARIES ; Mme LE CORRE à Mme MAUDUIT ; Mme CABANNE à M. MUSSARD et M. PIERRE à M. OREAL.

Était absent excusé : M. FLEISCH.

**Tome 1 - N°22-84 - OBJET : Décision modificative n°2 – Budget Général – Exercice 2022.**

Madame La Vice-Présidente rappelle que la subvention attribuée par la Ville de TOURS au CCAS et inscrite au budget primitif 2022 est de 5 846 000 euros. Cette subvention inclut, pour 420 000 euros, diverses mesures salariales : augmentation du SMIC, reclassement des aides-soignantes en catégorie B, prime de service pour les agents en EHPAD, mise en place du RIFSEEP.

La revalorisation indiciaire ainsi que les négociations portant sur le régime indemnitaire intervenues au cours de l'été 2022 ont pour conséquence une hausse des charges de personnel à hauteur de 511 427 euros pour l'ensemble des agents du CCAS.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 octobre dernier, a voté l'attribution d'une subvention complémentaire de 511 427 euros, qu'il convient d'inscrire au budget général

et qui porte la subvention totale de la Ville à 6 357 427 euros. Dans le même temps, il convient de répartir les parts de subvention relatives aux mesures RH sur les budgets annexes de l'EHPA et de l'EHPAD à hauteur de 664 386.14 euros.

Madame la Vice-Présidente informe par ailleurs les membres présents qu'il convient d'apporter des ajustements sur le budget général au vu de l'attribution d'une subvention du réseau francophone des Villes Amies des aînés d'un montant de 5 685 euros dans le cadre du forum « seniors » organisé du 14 au 16 octobre 2022.

DEPENSES			RECETTES		
6042	Achats repas	+ 437.50 €			
60623	Alimentation	+ 150.00 €	7478	Autres - Subvention RFVAA	+ 5 685.00 €
6236	Catalogues et imprimés	+ 547.50 €			
6233	Foires et expositions	+ 3 600.00 €			
6257	Réceptions	+ 950.00 €			
4			7474	Subvention Commune	+ 511 427.00€
61111	Rémunération principale	-152 959.14 €			
6573	Subvention de fonctionnement aux organismes publics	+ 664 386.14 €			
<b>TOTAL</b>		<b>517 112 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>517 112 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la décision modificative n° 2 du Budget Général pour l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus. Les membres présents signent la délibération.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI